

Conditions de la boutique

- Toutes les œuvres d'art sont choisies par un jury, qui tient compte de la juxtaposition des œuvres, du thème (si applicable) et de l'espace de la boutique en lui-même.
- Tous les candidats doivent être des membres en règle de l'ÉAO.
- La gestionnaire de la boutique de l'ÉAO se réserve le droit de limiter le nombre d'œuvres exposées par chaque artiste et de refuser toute œuvre soumise qui serait inadéquate.
- Toutes les œuvres doivent être présentées de façon professionnelle.
- Les œuvres encadrées et non encadrées doivent être dotées d'anneaux semi-circulaires avec fil métallique correctement fixé et enroulé afin de prévenir tout glissement. Il est préférable de mettre du ruban gommé aux extrémités des fils de métal.
- Les cadres doivent être en bon état, stables, solides et s'adapter parfaitement aux œuvres.
- Veuillez prendre note que : la ficelle, les cordons de nylon monofilaments, la corde, la laine, les agrafes, les crochets de plastique en dent de scie, etc. ne sont pas des matériaux d'accrochage adéquats et ne sont pas acceptés.
- Les bords des toiles non encadrées ou des panneaux artistiques en bois doivent être finis soit avec du ruban adhésif de finition professionnel pour œuvres d'art, de la peinture de couleur neutre ou en étendant l'image peinte sur les côtés. Les bords de toiles non finis ne sont pas acceptables. Les toiles non commerciales doivent être correctement tendues, bien agrafées au dos avec les coins bien pliés et rentrés.
- Les œuvres sur papier peuvent être soumises : encadrées sous une vitre propre avec passe-partout ou placées sous un passe-partout avec un panneau de support rigide et scellées dans une pochette protectrice transparente. Maximum de 10 pochettes protectrices transparentes par soumission.
- Toutes les œuvres en 2 dimensions doivent être accompagnées soit d'une carte professionnelle ou d'une petite carte sur laquelle on retrouve l'information suivante : le titre de l'œuvre, le médium utilisé, les dimensions, l'année à laquelle l'œuvre a été complétée, le nom de l'artiste, la signature de l'artiste et une adresse courriel. Les œuvres doivent être signées par l'artiste.
- Optionnel : une brève biographie/démarche artistique (75 - 100 mots maximum), présentée sur une petite carte, peut être jointe au dos de l'œuvre. Le site Web de l'artiste et les liens pour les médias sociaux peuvent aussi y figurer.
- Les dimensions maximales des œuvres 2D : 400 pouces carrés (avec ou sans encadrement).
- Échelle de prix pour chaque œuvre soumise à la boutique : 10 \$ minimum, 500 \$ maximum.
- Les cartes de vœux vierges, à l'unité ou en paquet, avec leurs enveloppes assorties doivent être présentées dans des pochettes de plastique transparentes, avec un prix minimal de 10 \$ par paquet. Le nom ou le logo de l'artiste doit apparaître au dos de chaque carte. Maximum de 10 paquets par soumission.
- Pour les multiples, ajouter pour chaque article une feuille distincte détaillant le titre, le médium, la quantité et le prix. La quantité maximale pour chaque article est de 10.

École d'art d'Ottawa | Boutique

Formulaire de soumission d'œuvres

- Toute œuvre ne respectant pas les standards listés ci-dessus ne sera pas acceptée pour l'exposition.
- Les œuvres non vendues peuvent être récupérées au moment des changements d'œuvres prévus pour la boutique ou sur demande à boutique@artottawa.ca. Les dates des changements d'œuvres de la boutique sont affichées sur le site de l'ÉAO.
- Pour chaque œuvre vendue dans la boutique, une commission de 35 % est perçue par l'École d'art d'Ottawa. Le 65 % restant sera transmis par virement électronique à l'artiste au début du mois suivant. Les factures de vente seront envoyées aux artistes par courriel en même temps. Les virements électroniques qui ne sont pas versés dans le délai imparti seront soumis à des frais de réémission de 5,00 \$.
- Une fois l'artiste notifié, les œuvres vendues pourront être remplacées, sous réserve de l'approbation de la responsable de la boutique. Les œuvres de remplacement peuvent être soumises sur rendez-vous uniquement.

Veillez noter : L'École d'art d'Ottawa n'est pas responsable des pertes ou des dommages dus au vol, au vandalisme ou à des bris accidentels et ne fournira aucune compensation financière ou autre pour ces pertes ou dommages. L'ÉAO prendra néanmoins toutes les précautions raisonnables pour éviter de telles pertes ou dommages. Les membres sont informés qu'ils participent à cette occasion d'exposition à leurs propres risques.

Pour qu'il soit considéré, le formulaire de soumission d'œuvres doit être signé par l'artiste.

Formulaire de soumission d'œuvres à la boutique

Liste d'œuvres — 2 dimensions : peintures, estampes, etc. (**3 maximum**) :

1. Titre : _____ Médium : _____

Dimensions : _____ (Qté :) _____ Prix : _____

2. Titre : _____ Médium : _____

Dimensions : _____ (Qté :) _____ Prix : _____

3. Titre : _____ Médium : _____

Dimensions : _____ (Qté :) _____ Prix : _____

Céramique, bijoux, T-shirts et autres œuvres en plusieurs exemplaires (ajoutez votre propre feuille si nécessaire) :

1. Titre : _____ Médium : _____

Quantité : _____ Prix : _____

Par la signature de ce contrat, JE, (NOM EN LETTRES MOULÉES),

X _____, confirme avoir lu et compris l'information décrite dans le formulaire de conditions et je comprends que l'École d'art d'Ottawa n'est pas responsable pour toute perte ou tout dommage dus au vol, vandalisme, bris accidentel encourus aux œuvres que j'ai soumises et qu'elle ne fournira aucune compensation financière ou autre pour ces pertes ou dommages. Je comprends que je participe à cette exposition à mes propres risques.

X _____
Signature de l'artiste (**OBLIGATOIRE**)

_____ Date

_____ Adresse

_____ Code postal

_____ Numéro de téléphone

_____ Courriel



École d'art d'Ottawa | Boutique

Formulaire de soumission d'œuvres

Prochaine date de changement d'œuvres

Date de retour des œuvres